



**Enquête d'opinion réalisée pour l'AFIC, l'AFG-ASFFI, CDC-PME, Groupe Constantin, CroissancePlus et France Angels, par TNS-SOFRES :**

## **Une adhésion massive au plan Dutreil**

---

*Dans la perspective du projet de loi sur l'initiative économique qui sera présenté par Renaud Dutreil au Conseil des Ministres du 18 décembre 2002, l'AFIC a pris l'initiative de mener, en association avec l'AFG-ASFFI, CroissancePlus, France Angels et avec le concours de CDC-PME et Groupe Constantin, une étude d'opinion réalisée par TNS-SOFRES, afin de recueillir les réactions de tous les publics concernés par le Plan Dutreil.*

---

*Paris, le 12 décembre 2002*

Dans le cadre de l'investigation quantitative menée par TNS-SOFRES, un échantillon constitué de 120 personnes au total – 55 entrepreneurs et porteurs de projet d'une part ; 65 incubateurs, accompagnateurs et investisseurs, d'autre part – a été invité à réagir courant novembre aux 22 principales dispositions énoncées dans le Plan Dutreil.

Il ressort, en premier lieu, une adhésion massive aux mesures proposées par Renaud Dutreil : 80% de l'ensemble des populations interrogées estiment que celles-ci vont effectivement stimuler la création et la transmission d'entreprises en France.

Les cinq grands axes opérationnels du Plan Dutreil ont été particulièrement plébiscités :

- **82% de l'échantillon interrogé soutiennent la création de nouvelles sources de financement**, notamment en triplant le plafond d'avantage fiscal à l'apport en fonds propres dans les entreprises (86%) ; en doublant le plafond de déduction des pertes en capital pour les investisseurs (86%) ; en créant des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) qui favorisent le développement régional (73%) ; et en assouplissant les conditions de prêts aux entreprises en déplaçant le taux, en lien direct avec le risque (70%).
- **80% jugent efficace de faciliter la reprise et la transmission d'entreprises** ; un accord massif apparaît autour de la réduction d'impôt en cas de reprise d'une société financée par un prêt (réduction à hauteur de 25% des intérêts d'emprunts versés) (efficace pour 86% de l'échantillon interrogé) ; l'allègement de la fiscalité sur les donations d'entreprise (50% d'abattement sur la valeur des entreprises) (82%) ; l'adaptation du paiement de l'impôt aux modalités de paiement du prix de cession de la société (80%) ; l'exonération des droits de mutation pour les donations aux salariés, tant pour les titres de sociétés que pour les entreprises individuelles (74%) ; et le relèvement du seuil d'exonération des plus-values en cas de cession (69%). L'harmonisation des droits d'enregistrement sur les cessions de parts sociales, de fonds de commerce ou d'immobilier à usage industriel (4,8% avec exonération à hauteur de 23.000 euros) apparaît pertinent pour 59% de l'échantillon interrogé.



France  
Angels

AFG-ASFFI  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DE LA GESTION FINANCIÈRE



CroissancePlus

CDC PME  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

- **74% sont favorables à la transition progressive du statut du salarié vers celui de créateur d'entreprise**, en privilégiant notamment la cotisation sociale unique pour le salarié-créateur en situation de bi-activité (83%) ; le cadre légal pour les couveuses d'entreprises, permettant de démarrer une activité distincte en conservant son statut de salarié pendant 3 ans (79%) ; le droit au temps partiel pour le salarié-créateur (65%) ; et l'inopposabilité au salarié-créateur pendant un an de clauses d'exclusivité liées au contrat de travail (53%).
- **73% appuient les mesures visant à différer les charges sociales, améliorer la protection sociale et financière et l'accompagnement des créateurs d'entreprise**. 78% approuvent le fait de différer le paiement des charges sociales de la 1ère année, avec remboursement sur 5 ans ; 69% estiment utile de maintenir sur 12 mois les revenus de solidarité harmonisés pour les créateurs (RMI, ASS, API) ; et 57% approuvent l'accompagnement des plus petits projets par l'extension du dispositif EDEN, en transformant la prime actuelle en une avance remboursable sur 5 ans et en élargissant la cible des bénéficiaires.
- **72% appuient la simplification des démarches**. La protection du patrimoine personnel pour les entreprises individuelles apparaît être la mesure la plus efficace, pour 92% de l'échantillon ; elle est suivie de l'allègement des formalités administratives pour créer une entreprise (73%) et de l'allongement de la possibilité de domicilier l'entreprise chez soi de 2 ans à 5 ans (63%). Enfin, la possibilité de faire une demande d'immatriculation de l'entreprise par Internet est soutenue par 57% des populations interrogées.

Si le Plan Dutreil répond fortement aux attentes des différents publics concernés, les professionnels du capital investissement, les créateurs d'entreprises et accompagnateurs réunis par ce travail commun et représentés par l'AFIC, l'AFG-ASFFI, CDC-PME, Groupe Constantin, Croissance Plus, France Angels, estiment qu'il sera à l'avenir possible d'aller encore plus loin, en favorisant 4 grandes orientations :

- Renforcer les moyens d'investissement disponibles pour l'amorçage ;
- Privilégier les incitations à l'investissement des particuliers ;
- Mieux accompagner la prise de risque des investisseurs ;
- Alléger les charges de l'entreprise la première année de sa création.

Enfin, dans la nécessité présente de faire évoluer les mentalités et de stimuler l'esprit d'entreprise – consensus partagé par tous les professionnels – ceux-ci suggèrent un certain nombre de propositions :

- Développer la période de sensibilisation et de formation, dès l'enseignement secondaire, et ce jusqu'aux universités et aux grandes écoles ;
- Créer un Baccalauréat « entrepreneur » ;
- Produire des émissions TV, radio, ... autour de la vie de l'entreprise ;
- Revaloriser l'image du chef d'entreprise ;
- Mobiliser, autour des éducateurs, les « acteurs » de l'entreprise, pour venir témoigner et échanger.

Le Plan Dutreil sera présenté au Conseil des ministres du 18 décembre 2002 et au Parlement en février 2003.



---

### *A propos du Plan Dutreil :*

Présenté le 7 octobre dernier à Lyon, le « projet de loi sur l'initiative économique » de Renaud Dutreil sera soumis le 18 décembre au Conseil des Ministres et en février 2003 au Parlement. Conçu pour faciliter la création, le développement et la transmission d'entreprises en France, il s'articule autour de cinq grandes orientations :

1. Simplifier et accélérer l'acte et les formalités de création d'entreprise ;
2. Permettre aux salariés une transition progressive vers le statut de créateur d'entreprise ;
3. Créer de nouvelles sources de financement par des incitations fiscales et des fonds d'investissements régionaux ;
4. Différer les charges sociales, améliorer la protection sociale et financière, et l'accompagnement des créateurs d'entreprise ;
5. Faciliter la reprise et la transmission d'entreprises par un meilleur environnement juridique et fiscal.

---

### *A propos de l'AFIC :*

L'AFIC qui représente tous les professionnels français du capital investissement a pour mission de contribuer au développement de ce secteur d'activité par une action dans les domaines suivants :

- **La formation des professionnels**, qui a reçu en 2002 plus de 250 participants ;
- **La mise au point et la diffusion d'un code de règles déontologiques** qui encadrent l'exercice du métier ;
- **La promotion du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels français** qui ne consacrent à ce secteur qu'une partie encore faible de leurs ressources en comparaison de ce qui se fait dans les pays de l'Europe ou aux Etats-Unis ;
- **Le dialogue avec les pouvoirs publics**, afin d'améliorer le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, tel la réforme en cours du régime des SCR, FCPR et FCPI ;
- **La coordination avec les partenaires essentiels** que sont les entrepreneurs, les business angels et tous les organismes concernés par la création et le développement des entreprises.

L'AFIC compte actuellement 178 membres actifs – investisseurs – et 77 membres associés – professionnels des métiers liés au capital investissement : avocats, auditeurs, conseils, ...

En 2001, le nombre de membres s'est accru de 7 % pour les membres actifs et de 30 % pour les membres associés. L'arrivée de nouvelles équipes sur le marché contribue au développement de l'activité et à l'accroissement des ressources disponibles.

---

### *A propos de l'AFG-ASFFI :*

**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG-ASFFI)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent environ 1 450 milliards d'euros d'actifs, soit l'équivalent du PIB de la France, que ce soit dans le cadre de la gestion collective (OPCVM), y compris les fonds d'épargne salariale (FCPE) et les fonds de capital investissement (FCPR/FCPI), de la gestion sous mandat et indirectement des contrats d'assurance vie. L'industrie française de la gestion se classe au quatrième rang mondial toutes catégories confondues et au deuxième pour la gestion collective.



**Le capital investissement**, qui joue un rôle important dans le développement économique du pays, est devenu une branche très active du métier de la gestion pour compte de tiers, notamment par le succès des FCPR et des FCPI qui s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Sur les plans déontologique et réglementaire, ces dernières années ont été marquées par d'importantes évolutions, grâce à l'action de l'ensemble de notre profession et notamment par le travail commun de l'AFG-ASFFI et de l'AFIC.

**Interlocuteur des pouvoirs publics français et européens**, l'AFG-ASFFI, présidée par Alain Leclair et dirigée par Pierre Bollon, délégué général, assure la représentation et la **défense des intérêts économiques, financiers et moraux** de ses membres, des organismes qu'ils gèrent et de leurs clients. **La promotion de la gestion française et l'information de ses adhérents** figurent au premier rang de ses missions. Sa Commission «Capital Investissement» est présidée par Madame Dominique Sénéquier.

---

### *A propos de la Caisse des Dépôts et de son action en faveur des entreprises à potentiel*

CDC PME est chargée de l'ensemble des interventions et des investissements de l'Etablissement public Caisse des dépôts concernant le marché du capital investissement, son environnement et ses débouchés sur les marchés de valeurs de croissance, effectuées pour compte propre ou pour compte de tiers. Cette action est menée sur les segments du marché des fonds propres des entreprises à potentiel (technique, économique et humain) dont les risques et la rentabilité rendent nécessaires la stimulation et l'entraînement de l'initiative privée, à l'appui des politiques publiques.

Au 31 octobre 2002, CDC PME et ses filiales ont engagé 134 M€ sur ces axes, en veillant à garder une logique d'action partenariale qui contribue à rassembler acteurs publics et privés pour améliorer l'efficacité des outils de financement.

### **Le capital investissement régional : un portefeuille de 160 M€**

CDC PME est actionnaire au 31 octobre 2002 de 64 sociétés ou fonds régionaux de capital investissement qui gèrent plus de 1 Md€ d'actifs. Il demeure ainsi le premier contributeur au développement du marché français du capital investissement de proximité.

Au 31 octobre 2002, CDC PME a investi 12,8 M€ dans 16 organismes régionaux de capital investissement. Depuis 1994, la Caisse des dépôts a participé à la création de 30 organismes dont une majorité spécialisée dans le financement des entreprises en création.

### **Le développement des fonds d'amorçage**

Dans ce domaine, CDC PME a pour but de financer des fonds ou sociétés d'investissements dédiés au financement des premiers stades de la création d'entreprises innovantes qui associent le plus souvent organismes de recherches et investisseurs; présentent un plan d'affaires crédible et un dispositif de gestion satisfaisant ; et organisent l'accès au marché du capital risque des projets qu'ils financent.

Cette étape primordiale de financement et d'accompagnement est menée tant au niveau national que régional, voir international.

CDC PME est sponsor de 14 fonds d'amorçage régionaux et nationaux pour un montant de 47 M€.

Par ailleurs, un partenariat avec les deux associations d'incubateurs publics a été conclu, au titre de nos actions d'aide et d'impulsion.

### **La gestion sous mandat**

- **Les Fonds public, Fonds BEI et Fonds de promotion pour le capital risque (FPCR)**

FPCR Gestion, filiale à 100% de CDC PME a poursuivi l'exécution du mandat de gestion du Fonds public pour le capital risque (91,5 M€), rejoint en décembre 98 par le Fonds BEI (45,7 M€).



Au 31 décembre 2001, date de clôture de leur période d'investissement, 21 fonds étaient souscrits pour un montant de 111,8 M€. Ces fonds représentent un total d'actifs de 827 M€, dont 428 ont été investis dans 306 sociétés.

Le Fonds de promotion pour le capital risque (FPCR), créé en juillet 2000 et doté de 150 M€ à parts égales par l'Etat, le FEI et la CDC. Il participe, comme la première génération au financement des fonds de capital risque innovants. Fin septembre 2002, le Fonds de promotion a soutenu la création de huit nouveaux fonds de capital risque, représentant un montant total d'engagements de 82,5 M€.

- **Le fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE)**

L'Etat, le FEI et la CDC ont décidé de lancer un nouveau fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises d'un montant de 90 M€. Souscrit à parts égales, ce fonds investit, à la demande et aux côtés d'autres fonds d'amorçage ou de capital risque, dans des jeunes entreprises technologiques, principalement lors de seconds tours de financement. Il a reçu 276 dossiers et réalisés 17 investissements.

- **Le Fonds pour le capital investissement régional (FCIR)**

Pour accompagner la tendance constatée depuis ces dernières années en faveur de la constitution de FCPR régionaux, CDC PME a lancé en octobre 2002 un FCPR doté de 70 M€ souscrit par le FEI (20 M€), San Paolo IMI (10 M€) et CDC PME (40 M€). Grâce à ces partenariats et à l'effet d'entraînement qu'il aura sur les initiatives publiques et privées locales, ce fonds de fonds permettra d'amplifier l'action en faveur du capital investissement régional.

## **Les interventions en garantie**

La mise en place de fonds de garantie facilite les interventions des organismes financiers au profit des PME en réduisant la part du risque restant à leur charge. C'est pourquoi la Caisse des dépôts assure depuis 1995 la dotation annuelle du fonds garantie Capital PME pour un montant total de 138 M€, dont la gestion est confiée à SOFARIS, filiale de la BDPME.

## **La participation au développement des marchés de valeurs de croissance**

En septembre 2001, CDC PME a créé CDC PME Gestion, société de gestion d'OPCVM, dont l'objet est de gérer un portefeuille de sociétés cotées françaises et européennes de petites capitalisations situé dans un FCP dédié : CDC PME Croissance..

Cette activité réalisée au titre des portefeuilles de placement de la CDC permet de prolonger le renforcement des fonds propres des entreprises par des investissements dans des sociétés cotées de petite capitalisation, dans un créneau insuffisamment financé par l'initiative privée. Le démarrage de cette activité est intervenu en décembre 2001.

Au 31 octobre 2002, CDC PME gestion avait réalisé une cinquantaine d'investissements dans un univers composé d'environ 800 sociétés françaises dont la capitalisation boursière est inférieure à 700M€. Le taux d'investissement du FCP depuis son lancement atteint un peu plus de 55 %.

**Contact : Isabelle Ginestet - 01 58 50 71 61 - [isabelle.ginestet@caissedesdepots.fr](mailto:isabelle.ginestet@caissedesdepots.fr) - [www.cdcpme.fr](http://www.cdcpme.fr)**

---

## ***A propos de Constantin Associés***

Le Groupe Constantin est l'un des premiers cabinets d'audit français. Fort du professionnalisme de ses équipes et de sa stratégie d'implantation internationale directe, le groupe est aujourd'hui présent dans les principaux centres financiers mondiaux : de Paris à New York, en passant par Londres et Francfort. Avec quelque 2000 collaborateurs dans le monde, Constantin réalise plus de 211 millions d'Euros d'honoraires, dont 117 en audit et expertise comptable et 94 en audit technique. Il se place ainsi au premier rang des cabinets européens à structure intégrée.



L'activité du groupe s'articule autour de deux métiers principaux qui sont l'audit financier et l'expertise comptable. Constantin dispose en outre, des compétences technologiques nécessaires à la mise en œuvre des audits. Par son implantation mondiale, Constantin est en mesure de mener pour sa clientèle des opérations internationales. La qualité de sa signature et de ses prestations font de Constantin un partenaire privilégié pour la documentation des levées de capitaux tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Constantin figure parmi les leaders de la profession pour les audits contractuels et les missions de due diligence menées lors d'opérations de croissance externe, de restructuration, de développement ou de refinancement. Son département LBO intervient ainsi dans plus de cinquante opérations de cession ou d'acquisition par an, tant pour des fonds d'investissement que pour des industriels. Grâce aux relations privilégiées qu'il a noué avec les établissements d'enseignement, les centres de recherche, le monde industriel et les investisseurs, Constantin a développé un pôle dédié à la création d'entreprises. Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises innovantes, Constantin propose aux créateurs d'entreprises une offre d'accompagnement globale et modulaire adaptée aux différentes phases de leur projet, jusqu'à sa maturité.

Le succès du Groupe Constantin repose sur la garantie d'une signature unique et de qualité dans le monde. Pour offrir cette garantie de qualité, l'organisation de Constantin s'appuie sur plusieurs fondements :

- Pérennité des équipes ;
- Formation technique permanente ;
- Expérience éprouvée des opérations ;
- Homogénéité des contrôles mis en œuvre ;
- Remontée de l'information vers les centres de décision ;
- Homogénéité dans l'application des règles déontologiques professionnelles ;
- Application des règles déontologiques les plus strictes.

Le Groupe Constantin ne propose aucune des prestations interdites par la loi Sarbanes-Oxley de juillet 2002. En outre sa pratique est conforme à la loi française qui prohibe en tant que commissaire aux comptes de percevoir d'honoraires à un autre titre que celui de sa mission de certification des comptes.

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez utilement consulter notre serveur [www.constantin.com](http://www.constantin.com)*

---

### ***A propos de CroissancePlus :***

Créée en 1997 à l'initiative d'un chef d'entreprise, Denis Payre, et aujourd'hui présidée par Christian Poyau, également président de Micropole-Univers, CroissancePlus contribue activement à faire évoluer les mentalités et l'environnement français dans un sens plus favorable à la création d'entreprise et à l'esprit de croissance.

CroissancePlus travaille à promouvoir des réformes de fond, notamment en matière de création et de financement des entreprises ainsi que dans le domaine social, éducatif ou lié à la formation.

Les entrepreneurs fédérés au sein de l'association mettent en œuvre des modes de développement et de management novateurs qui conjuguent création de valeur, création d'emplois et partage de la richesse de l'entreprise avec les salariés.

Plus de 150 dirigeants d'entreprise adhèrent à CroissancePlus, de l'économie traditionnelle à la nouvelle économie, de la start up issue de l'innovation à l'entreprise performante et internationale.

Force de réflexion et de propositions auprès des pouvoirs publics, CroissancePlus a élaboré un ensemble de mesures concrètes – le Livre Blanc – pour favoriser la création et le développement



d'entreprises innovantes. Constamment actualisé et enrichi, ce Livre Blanc est remis aux principaux responsables politiques.

CroissancePlus est membre d'un vaste mouvement d'entrepreneurs européens, GrowthPlus Europe, qui rassemble 300 dirigeants d'entreprises de croissance dans toute l'Europe.

---

*A propos de France Angels :*

France Angels, **Association française pour la promotion de l'investissement par les Business Angels**, a pour vocation de multiplier fortement et rapidement le nombre de Business Angels actifs et de rendre accessibles les réseaux de Business Angels à tous les créateurs d'entreprises à fort potentiel sur l'ensemble du territoire national.

Elle est dirigée par deux co-Présidents, l'un Claude Rameau, vice-Président de l'INSEAD, business angels, Président de Fontainebleau Ventures, représente la sphère privée, l'autre, André Jaunay, à l'initiative d'Invest'Essor et de France Angels, représente la sphère publique.